

Aide aux festivals d'humour

SACEM

Les dépôts des demandes d'aide se font du **15 décembre 2022 au 1er février 2023**.

Présentation du dispositif

Ce dispositif permet de soutenir les manifestations qui produisent des créations, qui participent à la diffusion et à la valorisation de spectacles (reprises et/ou créations) et d'accompagner les programmeurs dans la prise de risque financier inhérente à la programmation d'humoristes en développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Critères d'éligibilité

Les organisateurs sont titulaires des licences d'entrepreneur de spectacles adaptées.

Pour quel projet ?

Le festival :

- est mis en œuvre par une structure organisatrice unique en charge de la programmation, de la contractualisation et du paiement des artistes ainsi que de la billetterie,
- propose une programmation dédiée au répertoire de l'humour (œuvres protégées) avec au moins 3 plateaux artistiques,
- est organisé sur une période d'au moins 3 jours (ne dépassant pas un mois) en un lieu identifié, voire le cas échéant en plusieurs lieux de représentation proches les uns des autres (a maxima à l'échelle régionale) - incluant ou non le lieu habituel de programmation s'agissant d'une structure fixe de l'organisateur (festivals organisés par des lieux / salles d'humour),
- mène les actions en conformité avec les dispositions légales en vigueur ; notamment au regard du Code de la Propriété Intellectuelle et des législations sociale et fiscale

Les festivals qui prennent le parti de développer un volet digital pour s'adapter au contexte de crise sanitaire doivent s'assurer de proposer majoritairement une programmation originale avec livestream, diffusion de contenus inédits ou spécifiquement conçus pour le festival dans des conditions professionnelles.

Une attention particulière sera portée aux festivals :

- mettant en place un dispositif structuré valorisant une sélection d'artistes en développement (concours, tremplins, premières parties) et met à disposition des outils participant à leur promotion auprès du public, des médias et des professionnels,
- développant des actions d'éducation artistique et culturelles solidaires menées par un.e ou plusieurs

auteurs/rices humoristes (ateliers de jeu et d'écriture humoristiques)

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Jusqu'à 5 000€ sur la base des dépenses artistiques et frais de communication.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de l'aide intervient à la signature d'une convention avec le bénéficiaire qui détermine les conditions dans lesquelles la Sacem apporte son concours financier et après réception d'une pièce comptable par voie postale.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Les demandes sont recevables au minimum un mois avant la première date du festival sur la [plateforme en ligne](#).

— Auprès de quel organisme

Par délégation du Conseil d'administration, la Direction de l'action culturelle examine les dossiers et prend les décisions d'agrément. La décision, positive ou non, est signifiée par écrit aux porteurs de projets. Elle est définitive et un dossier refusé ne peut être représenté.

— Éléments à prévoir

Les éléments nécessaires à l'étude du dossier sont :

- formulaire complété – modèle à télécharger dans votre espace réservé,
- présentation du festival (ligne éditoriale) et programmation détaillée,
- budget prévisionnel équilibré – modèle à télécharger dans votre espace réservé,
- budget détaillé, coûts plateaux,
- copies des licences d'entrepreneur de spectacles

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Dans la mesure où le bilan artistique et financier permet à la Sacem de contrôler l'utilisation de l'aide versée, celle-ci se réserve le droit de demander toutes pièces justificatives nécessaires pour vérifier la véracité des éléments déclarés par le porteur de projet.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr

Déposer son dossier

- <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/connexion/aide-aux-festivals-dhumour>